

## Association des Maires de Vaucluse - Assemblée générale

Lundi 26 octobre 2015 - 09H30

Monsieur le Préfet,  
Messieurs les Députés,  
Messieurs les Sénateurs,  
Monsieur le Président du Conseil départemental,  
Monsieur le Maire de Cairanne,  
Madame, Monsieur, les Conseillers départementaux,  
Messieurs les Présidents d'Intercommunalités,  
Mesdames, Messieurs les Maires,  
Mesdames, Messieurs les élus, Chers Amis,  
Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à adresser un message d'amitié à Monsieur le Maire qui nous accueille, aux Conseillers départementaux du canton et tout particulièrement à Claude HAUT qui a présidé jusqu'au mois de Mars aux destinées du Département, et saluer Maurice CHABERT, notre Président.

Le Conseil départemental, c'est le partenaire de notre association depuis de très nombreuses années, je souhaite simplement que cela soit pérennisé.

Notre association doit être le relais des difficultés, des préoccupations quotidiennes que nous rencontrons dans l'exercice de nos mandats et dans la gestion de nos communes et intercommunalités. Et elles sont nombreuses.

Il ne s'agit pas d'être de droite, ni de gauche. Il s'agit d'œuvrer pour l'intérêt collectif et le bien être des Vauclusiens.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous travaillons avec Pierre GONZALVEZ qui m'accompagne à la Présidence de notre association. Je le dis sans détour, nous travaillons main dans la main et en toute confiance. Je remercie les Membres du Bureau et Christian GROS pour son engagement.

Plus que jamais, je crois que ce rassemblement est une force et la seule voie possible tant le contexte est difficile. Le rapport aux politiques est brouillé.

Il faut rendre hommage à ces élus, conseillers municipaux qui se dépensent sans compter pour leur collectivité et leur territoire.

Nous sommes confrontés à une situation économique et sociale extrêmement préoccupante. Elle fragilise de nombreux vauclusiens. Nous le savons bien car nous les rencontrons au quotidien; ils nous disent leurs difficultés.

Plus que jamais, il nous faut accompagner et amortir les effets d'une crise économique bien trop longue. Bien sûr, les mairies, les intercommunalités ne peuvent pas tout. Mais chacun dans nos domaines de compétences, nous mettons tout en œuvre pour les accompagner.

Mais nous devons également faire face à des situations financières dans nos collectivités de plus en plus tendues.

Les budgets sont de plus en plus difficiles à équilibrer. Les Ressources diminuent du fait du ralentissement économique, des baisses des dotations et des subventions de nos partenaires et de l'État en premier lieu, des nouvelles lois et normes qui s'appliquent ou encore de notre refus légitime d'augmenter les impôts locaux tant les citoyens peinent à subvenir aux besoins essentiels.

L'État a engagé une cure d'austérité pour réduire ses dépenses et donc notre déficit. Les effectifs ont diminué et nous l'avons tous constatés et souvent regrettés.

L'État se tourne vers nous pour réaliser la même cure d'amaigrissement mais les délais sont courts et vous le savez que pour réduire les effectifs d'une commune cela ne peut se réaliser que sur le moyen terme. Nous travaillons avec des fonctionnaires, il n'y a pas de possibilité de mobilité. Il faut attendre un départ pour savoir si nous pouvons le remplacer. Il y a une inadéquation entre la demande de l'État et notre capacité d'agir.

J'aurais préféré la méthode du contrat qui inscrit dans la durée les objectifs à atteindre, cela nous aurait permis de lisser dans le temps les efforts à réaliser sur dix ans. C'était possible mais sur trois ans cela me paraît compliqué.

L'année prochaine, comment allons-nous faire avec une nouvelle baisse annoncée des dotations. Concrètement quels services à la population allons-nous devoir réduire ou supprimer?

Dès lors, notre marge de manœuvre porte quasiment exclusivement sur les dépenses d'investissement.

Or on le sait bien, les collectivités territoriales sont les premiers investisseurs du territoire. Si la commande publique fléchit, c'est toute l'activité des territoires qui en pâtit. Derrière l'objectif louable de réduire la dette, le remède peut s'avérer pire que le mal.

Aux baisses annoncées des dotations, viennent également s'ajouter les dépenses supplémentaires.

Monsieur le Préfet, vous nous avez reçus en délégation il y a quelques semaines et vous nous avez entendus évoquer de manière unanime les difficultés de nos communes, urbaines, rurales, de Droite ou de Gauche.

Nous sommes inquiets pour nos finances locales et notre capacité à investir ou à maintenir des services de proximité.

Cette cure d'austérité est trop rapide et trop violente.

Concernant les dépenses supplémentaires, je souhaite évoquer également avec vous la question des normes et de leur simplification. C'est un serpent de mer.

Il nous faut plus que jamais rendre l'action publique efficace. Les délais sont longs entre la volonté politique et la réalisation. Je donne volontiers quelques exemples qui me concernent. Pour construire 9 logements sociaux : achat des bâtiments en 2009 et lancement des travaux en 2015.

Pour une déchetterie c'est 10 ans.

Est-ce que c'est acceptable ?

Ces délais sont liés à des procédures, à des règlements qui entravent la réalisation d'équipements indispensables pour nos concitoyens.

Si l'efficacité d'un pays moderne se juge à ces strates de réglementation, nous sommes les champions. S'il se mesure à l'efficacité de nos actions publiques, j'en suis moins sûr.

Il faut aussi trouver une parade contre les recours abusifs, comité d'intérêt de quartier, association de défense de l'environnement qui naissent spontanément pour s'opposer à des projets d'intérêt général.

Nous vivons un bouleversement territorial important. La loi portant sur les fusions des régions a été adoptée comme la loi proposant une Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

C'est aujourd'hui une réalité, la Région est devenue la collectivité de référence et le Département tend à devenir un guichet social. De même pour les communes avec les intercommunalités, peu à peu les compétences communales sont transférées aux intercommunalités.

L'échelon communal est celui de la proximité; celui que nos concitoyens plébiscitent le plus.

Nous ne sommes pas opposés à l'intercommunalité. Nous sommes avant tout favorables aux principes de coopération, de subsidiarité, de gestion mutualisée et de complémentarité entre communes et intercommunalités dans une logique d'efficience et de maîtrise des dépenses publiques.

Pourtant la réforme de l'État rassemblant de grandes régions, des métropoles ou des communautés d'agglomération, de grands ensembles, surprime les échelons de proximité, les communes et les départements. Face à ce schéma, je suis inquiet du devenir de nos territoires ruraux.

Qui pourras, demain, nous entendre si nous devons faire porter notre voix jusqu'à Marseille ? On me dit que les grandes structures c'est plus efficace et moins cher? Moi je demande à voir sur l'efficacité et sur la rationalisation budgétaire.

Vous avez, Monsieur le Préfet, mis en chantier un nouveau schéma départemental de la coopération intercommunale. Votre prédécesseur avait grandement remodelé le périmètre d'intercommunalité, seul le Sud Luberon était concerné par ce schéma qui est en cours de discussion et de débat jusqu'à la fin de l'année. Votre méthode, c'est le dialogue et le respect de la volonté des Conseils municipaux.

Vous le voyez, les sujets d'actualités, d'inquiétudes ne manquent pas.

Dans cet environnement, l'association des maires est à vos côtés pour vous accompagner et faire entendre votre voix.

Nos communes et nos intercommunalités ont du talent. Elles mettent en place des expériences innovantes et des politiques publiques remarquables. Il me paraît donc intéressant de pouvoir les faire connaître plus largement.

J'invite tous les Maires, les Présidents EPCI, les Adjoints aux Maires, les Vice-présidents, les Conseillers communautaires et les Conseillers municipaux à nous faire remonter ces informations pour que nous puissions ensuite les diffuser.

Nous le savons bien, l'environnement territorial est en constante évolution. Il me paraît donc important que notre association puisse organiser des formations, des ateliers pour permettre aux élus d'être informés des grandes évolutions juridiques et administratives.

*La réunion d'information sur la loi NOTRe, le 29 mai dernier, nous a permis d'appréhender ce nouveau texte.*

Malheureusement nous sommes parfois trop peu nombreux. Je pense sincèrement qu'elles sont utiles. Je compte donc sur les Maires et les Présidents d'Intercommunalité pour bien les relayer.

Je vous invite également à consulter régulièrement nos programmes sur notre site Internet.

Nous sommes là pour faire entendre votre voix et les difficultés que nous rencontrons quotidiennement dans l'exercice de nos missions et mandats.

L'association des maires est votre association.

N'hésitez, donc, surtout pas à nous solliciter et nous interroger.

Comme vous le voyez, les sujets d'actualités et de travail ne manquent pas.

La situation économique et sociale, le contexte financier et réglementaire nous obligent à redoubler d'imagination, d'engagement, de détermination et d'opiniâtreté.

Vous pouvez compter sur nous.

Je vous remercie.